

ÉCOLE DE MANAGEMENT INTERNATIONALE SUD ATLANTIQUE

une école CCI BAYONNE PAYS BASQUE Euskal Herri

# SE FORMER pour S'ADAPTER aux changements

KEDGE BACHELOR
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
DIGITAL SCHOOL
CENTRE D'ÉTUDE DE LANGUES
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

## LIVRET D'ACCUEIL APPRENANT(E)

# SOMMAIRE

## Livret d'accueil Apprenant(e)

Do617 Version 3 du 08/03/2024


**Présentation d'EMISA** ..... page 1

**Fonctionnement** ..... page 11

**Protection, accompagnement et signalement** ..... page 13

**Vie pratique** ..... page 17

**Politique qualité** ..... page 21

**Consignes de sécurité** ..... page 23

**Charte déontologique** ..... page 25

**Droits et devoirs du stagiaire** ..... page 28

**Règlement intérieur** ..... page 30

**Attestations** ..... page 39

# Bienvenue à EMISA, L'École de Management Internationale Sud Atlantique !

Vous venez d'entrer dans un lieu où l'accompagnement est une force, l'adaptabilité une évidence, et l'innovation notre moteur. Chez EMISA, nous ne nous contentons pas de viser la performance et l'excellence, nous les rendons accessibles à chacun de vous, par une écoute active de votre rythme et de vos besoins.
Issu de 40 ans d'expérience en tant qu'école de la CCI Bayonne Pays Basque, notre ADN est d'offrir aux entreprises les compétences et les talents qui favoriseront leur croissance. Nous travaillons chaque jour à révéler les potentiels et les personnalités de chacun afin de contribuer au développement économique sur notre territoire et au-delà de ses frontières.
Que vous soyez salarié, en recherche d'emploi, chef d'entreprise, en reconversion professionnelle, indépendant : faire le choix de se former est une décision importante. Ce moment vous est dédié, c'est un cadeau que vous vous offrez. Vivez pleinement cette opportunité.

**Notre objectif premier : accélérer votre potentiel de développement.**

Vous êtes et resterez les acteurs de votre parcours. EMISA est la courroie de transmission, l'étincelle de votre avenir car c'est elle qui vous donne l'impulsion. En décidant de vous former pour développer vos compétences, vous allez aussi expérimenter toutes vos dimensions en termes de savoir-faire et de savoir-être. Vous allez débloquer vos freins et même repousser vos limites.
Préparez-vous à vivre une expérience qui allie savoir, créativité et humanité.

L'équipe d'EMISA.

# PRÉSENTATION D'EMISA


Message de bienvenue
Notre vision
Notre mission
Nos valeurs
Vous avez dit EMISA ?
Retrouvez l'univers d'EMISA
Nos dates clés
Nos derniers chiffres
Notre équipe
Nos pôles de formation


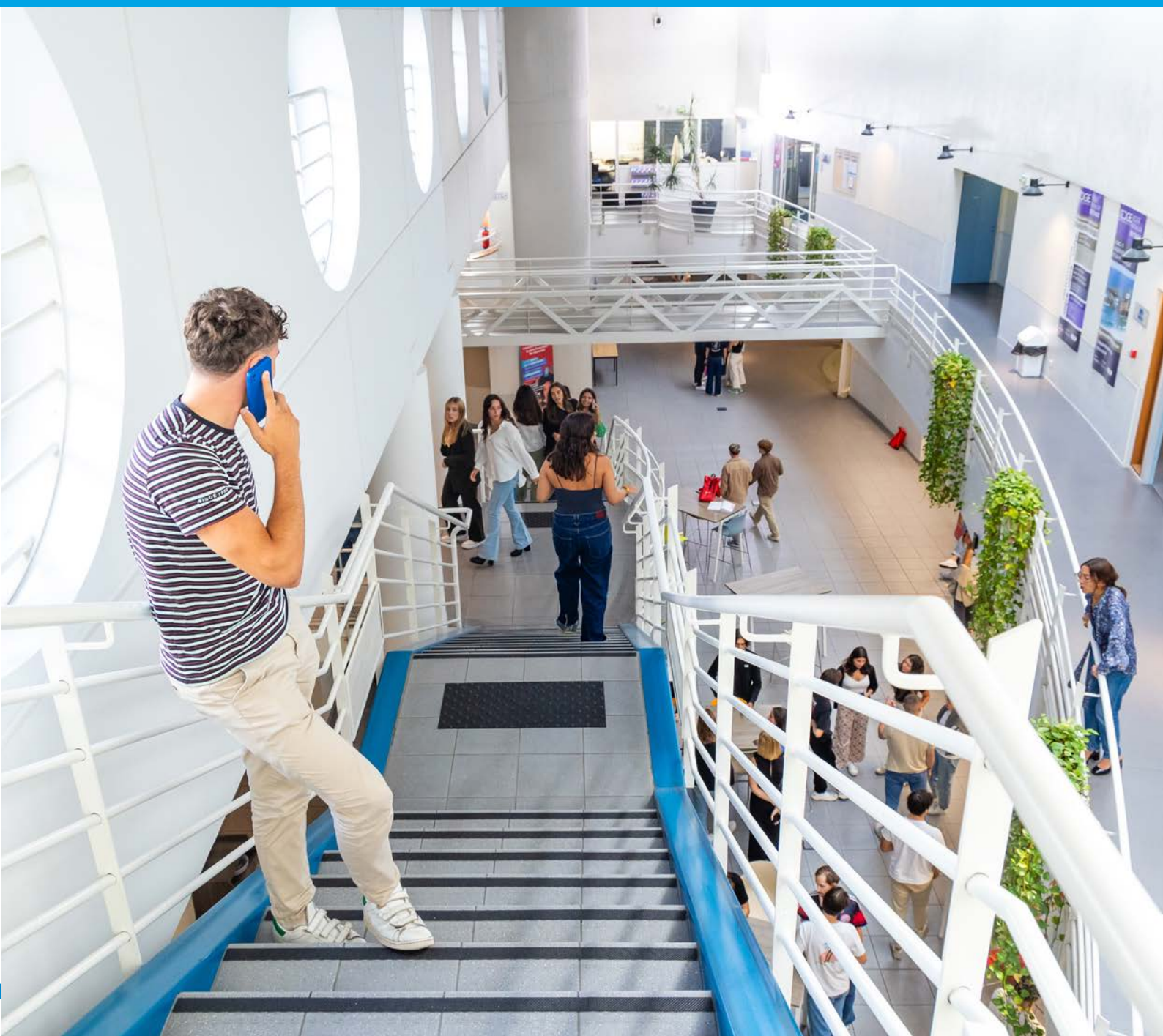

## Notre vision

Permettre à toute personne de bénéficier de formation d'excellence dans le domaine tertiaire, et plus spécifiquement du management.

## Notre mission

Créer l'étincelle pour vous aider à transformer votre potentiel et élargir votre palette de talents.

## Nos valeurs

### Accompagnement

Notre approche personnalisée n'est pas un argument marketing mais bien une réalité. Notre équipe vous écoute et vous accompagne à votre rythme. Elle s'applique à vous offrir le meilleur durant votre formation.

### Performance

La théorie ne vaut que si elle s'adapte à la réalité de l'entreprise. Nos formations sont pragmatiques et toujours à la page pour rendre nos apprenants opérationnels rapidement. C'est pourquoi lors des premiers mois d'alternance, le temps dédié à la formation est plus long. Nos apprentis sont vite autonomes.

### Adaptabilité

Nous sommes agiles, nos intervenants sont flexibles, nos pédagogies ajustées. Suite à votre formation, vous serez prêts à vous adapter aux exigences du monde économique d'aujourd'hui et de demain.

### Innovation

Nos méthodes pédagogiques intègrent les dernières technologies et pratiques éducatives. EMISA s'engage à challenger sa pédagogie et ses modes d'apprentissage pour les rendre toujours plus attractifs, impliquants, inclusifs pour stimuler votre évolution professionnelle et vous permettre de mieux appréhender l'avenir.

### Excellence

Nos intervenants sont sélectionnés pour leur expérience professionnelle, leur connaissance de l'entreprise, mais aussi pour leur domaine d'expertise. Leurs profils, leurs personnalités sont choisies pour leur exigence et leur bienveillance.



# Vous avez dit EMISA ?

## EMISA, LE TERRITOIRE ET SES FORMATIONS ...

Le monde change, vous changez... Notre centre de formation aussi. La CCI Bayonne Pays Basque a donc donné naissance à **EMISA, École de Management Internationale Sud Atlantique.**

Nous puisons nos valeurs dans notre attachement à **notre territoire : le Pays basque.** Sa dynamique économique est diversifiée. Tradition et innovation révèlent des secteurs clés et variés comme l'industrie aéronautique, automobile et chimique, le tourisme et l'agriculture. La proximité avec l'Espagne stimule les échanges transfrontaliers. Son identité culturelle marquée reflète l'énergie de ses TPE et PME.
Sous cette impulsion, nous nous devions d'offrir un large spectre de formations pour assurer notre rôle de leviers pour la transition managériale, numérique et écologique de nos entreprises.

En effet, EMISA forme plus de **1000 personnes par an** avec un **taux de satisfaction moyen de 94%.** Les domaines de prédilection : RH, Gestion et finance, RSE, management, performance commerciale, communication, les langues et bien sûr le numérique sous toutes ses formes.

Nous proposons des **formations diplômantes,** du Bachelor postbac (KEDGE Bachelor Bayonne) à des BAC, BAC+2, BAC+3. Nos formations diplômantes peuvent préparer à des certifications professionnelles enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La certification visée, son niveau et l'organisme certificateur sont précisés sur la fiche de chaque formation.
Le mal du siècle : le temps. Nous proposons aussi des **formations dites « courtes ».** Elles peuvent être de quelques heures, quelques jours, quelques semaines et répondent à vos objectifs spécifiques.

Nous offrons aussi des formations certifiantes. Une fois terminé avec succès, elles délivrent une **certification** reconnue qui atteste de l'acquisition de compétences spécifiques dans un domaine particulier. Une valeur officielle sur le marché du travail.

EMISA est aussi à votre écoute pour répondes à vos besoins et tisser un projet de **formation sur mesure,** que vous soyez une entreprise ou un individuel, tout au long de votre vie professionnelle.
Notre accompagnement est à donc à toutes les étapes de la vie. Nous serons toujours là pour vous aider dans votre projet de formation et son financement. Merci de votre confiance !

# Retrouvez l'univers d'EMISA

EMISA CCI Bayonne Pays basque
50, 51 Allées Marines
64102 Bayonne cedex

+33 (0)5 59 46 58 03
emisa@bayonne.cci.fr
emisa.fr

facebook.com/CCIFormationsBayonne.Emisa
instagram.com/emisa.fr
linkedin.com/company/cci-formations-bayonne-emisa

Nous sommes enregistrés auprès de la DREETS Nouvelle Aquitaine sous le numéro 7264P000464 .
N° de Siret de l'organisme de formation : 18640005700078
N° de Siret CCI Bayonne Pays basque : 18640005700011

# Nos dates clés

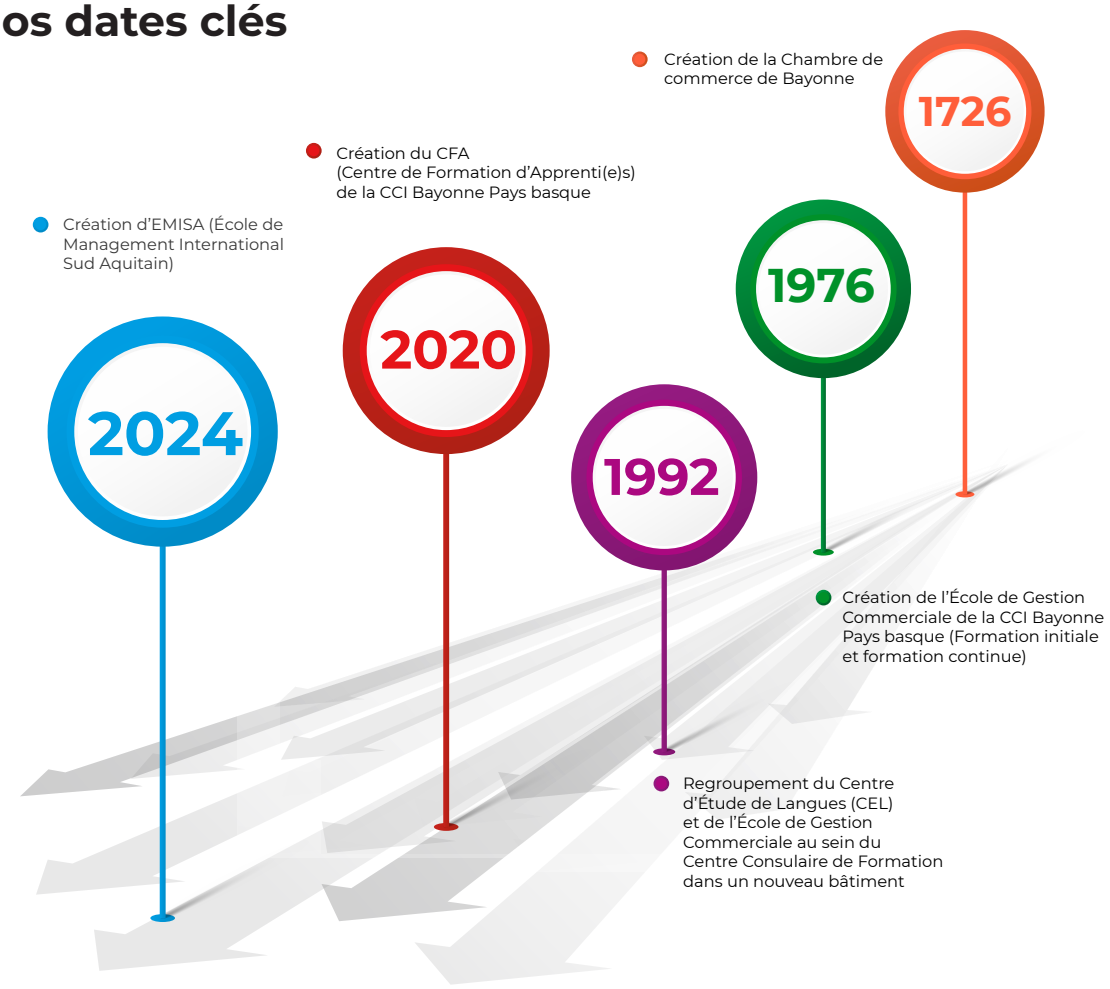


# Nos derniers chiffres *

* statistiques 2026

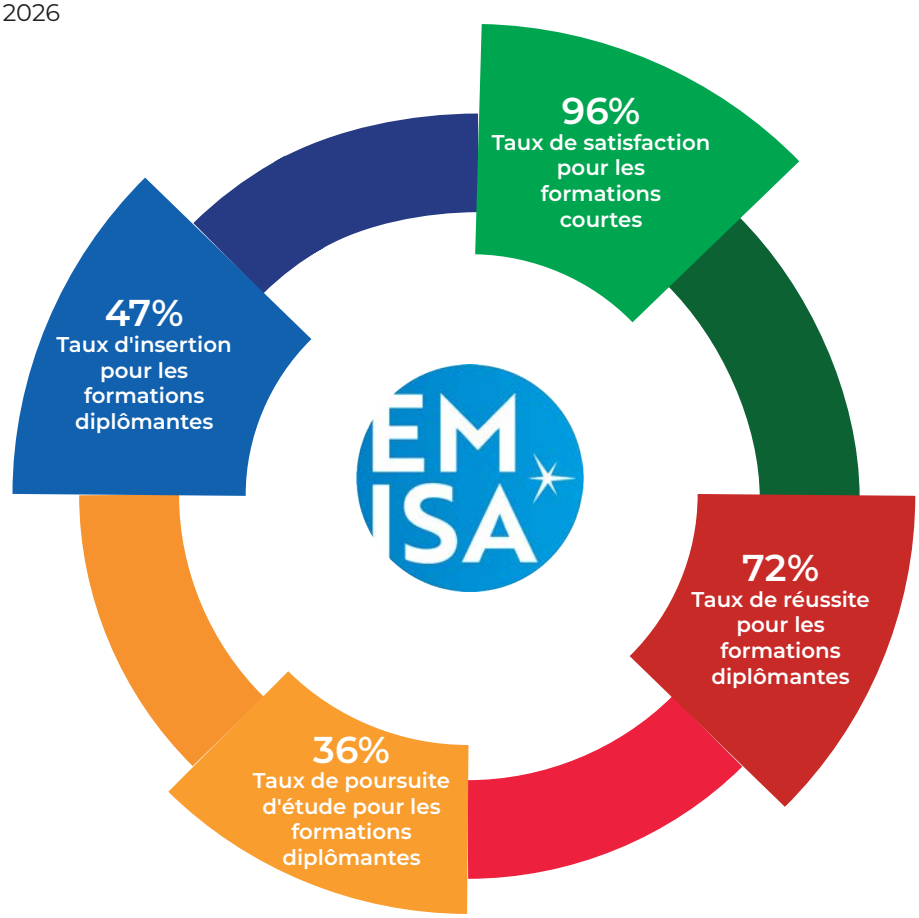

# L'équipe d'EMISA



**André GARRETA**
Président EMISA CCI Bayonne Pays Basque



**Carole DROGUET**
Responsable pôle formation continue
c.droguet@bayonne.cci.fr

## Formation continue



**Eglantine REVOL**
Chargée de relations entreprises
05.59.46.59.03
e.revol@bayonne.cci.fr



**Valérie LABORDE**
Responsable de programmes
05.59.46.58.98
v.laborde@bayonne.cci.fr



**Emmannuelle POURTAU**
Coordinatrice pédagogique
VAE – Validation des acquis de l'expérience
e.pourtau@bayonne.cci.fr



**Isabelle MERCIER**
Responsable administrative
05.59.46.58.04
i.mercier@bayonne.cci.fr



**Kasia GIANNINI**
Gestionnaire administrative de formation
05.59.46.58.16
k.giannini@bayonne.cci.fr

## Formation initiale



**Emmanuelle GOUFFRANT**
Responsable de programmes
e.gouffrant@bayonne.cci.fr



**Johanna STOKKERMANS**
Responsable pédagogique
05.59.46.58.54
j.stokkermans@bayonne.cci.fr



**Béatrice OPTER D'ARCANGUES**
Chargée de coordination pédagogique
Référente mobilité internationale et nationale
b.opterdarcangues@bayonne. cci.fr



**Isabelle MERCIER**
Responsable administrative
05.59.46.58.04
i.mercier@bayonne.cci.fr



**Armelle ROUSSEAU**
Assistante pédagogique
05.59.46.58.58
a.rousseau@bayonne.cci.fr



**Catherine BONNOT**
Directrice Administrative et Financière
& Systèmes d'Information
05.59.46.58.48
c.bonnot@bayonne.cci.fr



**Sophie BONNET**
Directrice Ressources Humaines
Référente Handicap, signalement
violences, harcèlement ou discrimination
05.59.46.58.56
s.bonnet@bayonne.cci.fr



**Laure SALLEFRANQUE**
Conseillère Entreprise Service
Emploi et Compétences
Médiatrice de l'apprentissage
05.59.46.59.62
l.sallefranque@bayonne.cci.fr

EMISA
ÉCOLE DE MANAGEMENT INTERNATIONALE SUD ATLANTIQUE
une école
CCI BAYONNE PAYS BASQUE
Euskal Herri

# Nos pôles de formation




## KEDGE BACHELOR BAYONNE

DIPLÔME CONFÉRANT GRADE DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

**Formation post bac,** KEDGE Bachelor Bayonne développe les talents de demain. Diplôme de niveau Bac+3 visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ce programme est classé depuis plusieurs années **parmi les 1er Bachelor de France.** Ce grade de licence atteste d'un enseignement supérieur d'excellence sur le territoire en formant et développant les compétences des étudiants qui seront les talents de demain.

Un formation en trois ans et en trois temps !

- La première année permet la découverte des principaux piliers de l'entreprise.
- La deuxième année offre 6 mois à l'international sous forme de stage ou d'échange universitaire
- La troisième année, nos étudiants valident les compétences acquises par un stage de minimum 6 mois ou en contrat d'alternance. C'est l'heure de la spécialisation.

Quatre options :

- International Business development
- Marketing & Communication, option Luxe ou Sport
- Marketing et Stratégie Digitale




## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Nos **formations courtes/certifiantes** sont adaptées aux besoins des entreprises dans les domaines :

- du commerce,
- de la gestion et comptabilité,
- du management,
- des ressources humaines,
- de la communication,
- de la bureautique,
- du développement durable et de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

L'objectif : faire monter en compétences vos collaborateurs ou vous-même afin de renforcer votre agilité et votre performance selon différentes modalités (en groupe, en individuel, en sur-mesure).
Nous proposons également des **formations diplômantes** de niveau Bac à Bac+3.

Nous sommes le centre de référence du Pays basque pour les **Validations d'Acquis d'Expérience** (VAE). Pourquoi s'inscrire dans une démarche VAE ? Pour faire reconnaître vos expériences, préparer votre reconversion professionnelle, obtenir un meilleur salaire ou faire évoluer votre carrière sans avoir besoin de retourner en formation ou d'interrompre votre activité professionnelle.




**DIGITAL SCHOOL**

Dans un monde où l'innovation digitale est au cœur des métiers, la **Digital School** forme les talents qui transformeront les entreprises de demain. Nos programmes, conçus autour des dernières avancées technologiques et des pratiques actuelles, intègrent pleinement **l'intelligence artificielle** et les **stratégies digitales** pour vous préparer aux défis du futur.

Nos formations, qu'elles soient courtes, certifiantes ou diplômantes, couvrent un large éventail de compétences clés :

- suites logicielles de référence (tout la gamme Adobe, WordPress, Prestashop, Shopify, Canva)
- le référencement SEO & SEA
- les réseaux sociaux
- l'intelligence artificielle

Accessibles à tous, elles sont animées par des professionnels passionnés et pédagogues, qui privilégient l'apprentissage par la pratique.




## CENTRE D'ÉTUDE DE LANGUES

Avec plus de 30 ans d'expérience, il offre un sérieux incomparable ainsi que des résultats probants (Taux de réussite : 100%). Nos intervenants internationaux maîtrisent le vocabulaire **courant et professionnel.** Anglais, Espagnol, Basque, Italien, Allemand et Français Langue étrangère sont enseignés en distanciel ou présentiel, en individuel ou en collectif. Nous travaillons aussi à **lever les freins** de l'apprentissage d'une langue !

**La certification CLOE** que nous proposons offre des résultats concrets et mesurables ainsi qu'une reconnaissance reconnue auprès des professionnels.

Nous intégrons tout ce qui peut permette le succès de nos apprenants :

- Des technologies numériques,
- Une approche contextualisée,
- Des compétences transversales (présentation en public, négociation, communication interculturelle...)
- Une évaluation continue
- Une sensibilisation culturelle
- Mais surtout une approche personnalisée qui suit votre rythme d'apprentissage

Et si vous passiez le pas avec le Centre d'Etude de Langues d'EMISA ?




## CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

Entrepreneur(e), sportif de haut-niveau, bénéficiaires d'une reconnaissance handicap, jeunes de 16 à 29 ans, opter pour l'alternance, c'est choisir la théorie directement mise en pratique en entreprise.

L'insertion professionnelle est ainsi facilitée et accélérée, le diplôme est reconnu, la pédagogie est adaptée au métier visé, l'apprenant est rémunéré et sa formation financée.

Vous êtes une entreprise et rechercher une alternance, c'est la solution efficace pour recruter et fidéliser. Bénéficiez d'exonération de charges salariales, d'aide de l'État. Vos équipes sont ainsi renforcées.

Toutes nos formations diplômantes de Bac à Bac+3 sont éligibles à l'apprentissage.

# FONCTIONNEMENT

**Règles de vie**
**Connexion internet**
**Certification Qualiopi**
**Accessibilité**



## Règles de vie

### LE « SAVOIR-ÊTRE » : UNE COMPÉTENCE ESSENTIELLE !

Convivialité, respect, échanges, coopération… Savoir travailler avec d'autres, adopter le bon comportement avec les formateurs/intervenants, les autres apprenants/stagiaires est une compétence-clé au même titre que les savoir-faire. Le savoir-être participe en outre au bien-être de chacun et à la qualité de vie. Un problème, une difficulté : ça peut arriver …
Les relations humaines sont parfois compliquées à gérer quel que soit le contexte (entreprise, famille, collègues…), elles peuvent donner lieu à des mésententes, insatisfactions, incompréhensions, etc.
En cas de difficulté relationnelle ordinaire, privilégiez le dialogue lorsque cela est possible. En revanche, en cas de violence, de harcèlement ou de discrimination, contactez directement l'interlocuteur désigné par EMISA - CCI Bayonne Pays basque selon la procédure présentée dans ce livret. Les équipes d'EMISA - CCI Bayonne Pays basque peuvent vous écouter, vous aider à relativiser la difficulté rencontrée et à trouver des solutions pour la résoudre.

Le bon fonctionnement du centre exige le respect d'un certain nombre de règles. Elles figurent dans le règlement intérieur remis à votre entrée dans le centre. Une attestation d'acceptation de celui-ci sera à compléter et à signer afin de prouver votre engagement à le respecter.

## Connexion internet

Pour travailler dans les meilleures conditions possibles, le centre de formation met à votre disposition une connexion internet. Toutefois, si vous téléchargez illégalement (piratez) des films ou de la musique, vous vous exposez à une amende conformément à la loi Hadopi.

## Certification Qualiopi

« Qualiopi » : la certification qualité des prestataires d'actions de formation.
La marque Qualiopi a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics mutualisés, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) ou d'actions de formation par apprentissage.
Depuis le 1er janvier 2022, la certification Qualiopi est obligatoire pour les prestataires souhaitant bénéficier de financements publics ou mutualisés pour leurs actions de développement des compétences.. EMISA - CCI Bayonne Pays basque est certifié Qualiopi depuis le 22 juin 2021.

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

## Accessibilité

Notre référente handicap est votre interlocutrice privilégiée et reste à votre écoute tout au long de votre parcours de formation.

**Référente handicap**
Nom : Sophie BONNET
Téléphone : 05 59 46 58 56
E-mail : s.bonnet@bayonne.cci.fr

En partenariat avec tout un réseau d'acteurs du handicap et de partenaires spécialisés, elle vous accompagne dans l'identification de vos besoins en aménagements, la recherche d'experts, la mise en place des solutions pédagogiques, organisationnelles ou matérielles.
EMISA CCI Bayonne Pays Basque est signataire de la charte régionale d'engagement dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap.

# PROTECTION, ACCOMPAGNEMENT ET SIGNALEMENT

**Prévention des violences, du harcèlement et des discriminations**
**Vous êtes apprenti(e) et rencontrez une difficulté dans votre entreprise ?**
**Médiateur de l'apprentissage**
**Une attention renforcée pour les apprentis mineurs**
**En cas de simple difficulté relationnelle**



# Prévention des violences, du harcèlement et des discriminations

EMISA CCI Bayonne Pays basque veille à garantir à chaque apprenant un environnement de formation respectueux et sécurisé.
Toute situation de violence sous toutes les formes qu'elle peut revêtir, y compris les violences sexistes et sexuelles, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissement sexiste ou de discrimination, de cyberharcèlement ou tout autre comportement inapproprié survenant dans le cadre de la formation (en présentiel, à distance, en entreprise d'accueil ou à l'occasion d'activités liées à la formation) est strictement prohibée.

Si vous êtes victime ou témoin d'une telle situation, vous pouvez :

- faire un signalement sur la plateforme dédiée à l'adresse suivante :
  https://cci-nouvelle-aquitaine.besignal.com/
- vous adresser directement à :
  Sophie BONNET (interlocutrice titulaire tous signalements EMISA CCI BPB)
  05 59 46 58 56 - s.bonnet@bayonne.cci.fr
  Cynthia ESTEVE (interlocutrice suppléante tous signalements EMISA CCIBPB)
  05 59 46 58 51 – c.esteve@bayonne.cci.fr
  Sandra MORENO (référente harcèlement, VSS, RPS CCINA)
  07 64 81 63 09 - sandra.moreno@nouvelle-aquitaine.cci.fr

Le signalement est pris en compte par EMISA CCI Bayonne Pays basque afin d'analyser la situation et de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement et de traitement adaptées, dans le respect de la confidentialité et du cadre applicable.
En cas de violence, de harcèlement ou de discrimination, vous n'avez pas à rechercher seul(e) une solution avec la personne concernée : contactez directement l'interlocuteur désigné par EMISA CCI Bayonne Pays basque.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des exigences du Référentiel National Qualité applicable à la certification Qualiopi à compter du 1er novembre 2026.

En conclusion, chaque apprenant a droit au respect de sa dignité et de son intégrité, à l'égalité de traitement, à un environnement d'apprentissage sécurisé, à la confidentialité des informations transmises dans le cadre d'un signalement, à être écouté, accompagné et orienté en cas de difficulté, toute l'équipe d'EMISA CCI Bayonne Pays Basque s'y engage au quotidien à vos côtés ».

## Vous êtes apprenti(e) et rencontrez une difficulté dans votre entreprise ?

En cas de difficulté susceptible d'affecter le bon déroulement de votre contrat ou la poursuite de votre formation, notamment en cas de conflit, de violence, de harcèlement ou de discrimination au sein de votre entreprise d'accueil, contactez sans délai votre interlocuteur CFA.

Interlocuteur CFA - difficultés et risques de rupture
Nom : Eglantine REVOL
Téléphone : 06 64 75 41 02
E-mail : e.revol@bayonne.cci.fr

EMISA vous accompagne dans l'analyse de la situation et dans la recherche de solutions permettant de sécuriser votre parcours. Selon la situation, les interlocuteurs compétents pourront être associés au traitement de la difficulté.

## Médiateur de l'apprentissage

En cas de différend concernant l'exécution ou la rupture de votre contrat d'apprentissage, vous pouvez également vous rapprocher du médiateur de l'apprentissage.

Médiateur de l'apprentissage
Nom : Laure SALLREFRANQUE
Téléphone : 05 59 46 59 62
E-mail : l.sallefranque@bayonne.cci.fr

## Une attention renforcée pour les apprentis mineurs

Pour les apprentis mineurs, le CFA EMISA CCI Bayonne Pays basque porte une attention renforcée à l'information concernant :

- les règles de santé et de sécurité applicables en formation et en entreprise
- les dispositifs d'accompagnement
- les moyens de signaler une situation de violence, de harcèlement ou de discrimination
- les interlocuteurs susceptibles de les accompagner

Ainsi, tout apprenti mineur qui s'estime victime ou témoin d'une situation de violence, de harcèlement, de discrimination, de maltraitance ou de mise en danger peut solliciter immédiatement l'aide du CFA EMISA CCI Bayonne Pays basque.

Il pourra alors être écouté, accompagné et pris en charge par :

- le responsable du CFA EMISA CCI Bayonne Pays Basque : André GARRETA ou son représentant (en attente de désignation) – 05.59.46.58.33 – a.garreta@bayonne.cci.fr

- le médiateur de l'apprentissage : Laure SALLEFRANQUE – 05 59 46 59 62 - l.sallefranque@bayonne.cci.fr
- le référent signalements violences, harcèlement et discriminations :
  Sophie BONNET (interlocutrice titulaire tous signalements EMISA CCI BPB)
  05 59 46 58 56 - s.bonnet@bayonne.cci.fr
  Cynthia ESTEVE (interlocutrice suppléante tous signalements EMISA CCIBPB)
  05 59 46 58 51 – c.esteve@bayonne.cci.fr
  Sandra MORENO (référente harcèlement, VSS, RPS CCINA)
  07 64 81 63 09- sandra.moreno@nouvelle-aquitaine.cci.fr

- la référente handicap : Sophie BONNET – 05 59 46 58 56 - s.bonnet@bayonne.cci.fr
- Les numéros de téléphone à son écoute : le 119 - Enfance en danger ; le 3018 - Harcèlement et cyberharcèlement ; les n° d'urgence (17, 15, 18).

Un accompagnement adapté lui sera proposé dans les meilleurs délais. Les signalements sont traités avec toute la discrétion et la confidentialité qu'ils requièrent. Les représentants légaux de l'apprenti mineur pourront être associés aux démarches de protection lorsque l'intérêt du mineur le justifie. En cas d'urgence ou de danger grave, le CFA EMISA CCI Bayonne Pays basque pourra alerter les autorités ou services compétents (notamment l'inspection du travail) afin d'assurer la protection du mineur concerné

## En cas de simple difficulté relationnelle

Pour une mésentente, une incompréhension ou une difficulté relationnelle ne relevant pas d'une situation de violence, de harcèlement ou de discrimination, le dialogue reste à privilégier lorsque cela est possible. Les équipes d' EMISA - CCI Bayonne Pays basque restent également disponibles pour vous écouter et rechercher avec vous une solution adaptée.

# VIE PRATIQUE

**Localisation géographique**
**Horaires d'ouverture d'EMISA**
**Stationnement à proximité**
**Équipements et salles de cours**
**Détente - pause café - restauration**



## Localisation géographique

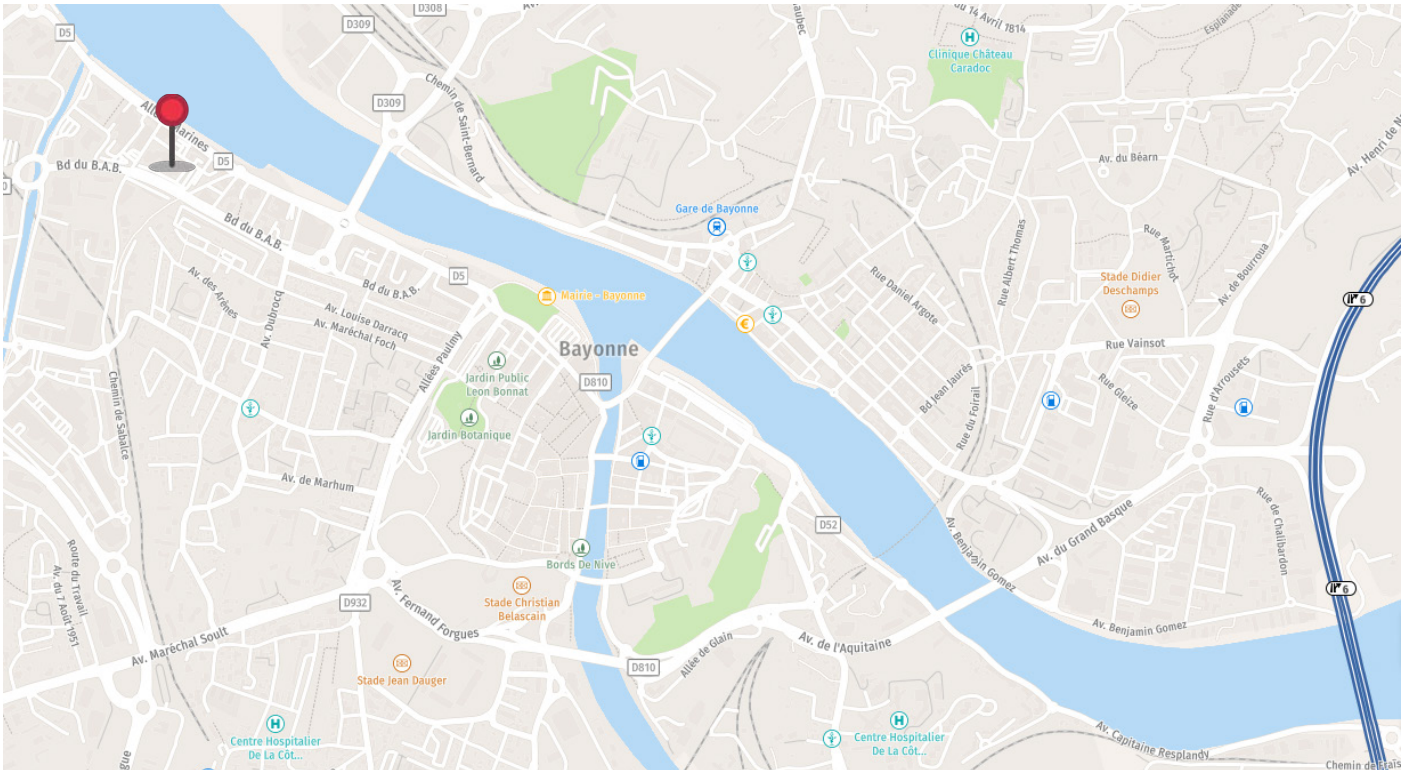


À 5 km de la sortie n°5 de l'autoroute A63 (Anglet/Bayonne Sud)
À 10 km de la sortie n°4 de l'autoroute A63 (Biarritz)
À 3 km de la gare de Bayonne
À 7 km de l'aéroport Biarritz Pays Basque
À 10 minutes du centre-ville de Bayonne
Accès en bus : lignes n°6 et n°38 (arrêt «Sabalce») - ligne T1 (arrêt «CCI»)
Piste cyclable

## Horaires d'ouverture d'EMISA

Accueil du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h30.
Accueil téléphonique au 05 59 46 58 03 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.





## Stationnement à proximité

Les parkings de la CCI sont privatisés. Les apprenants sont invités à se garer sur le parking P2-BAB situé derrière le centre de formation. Le parking est gratuit pour les personnes suivant une formation
Pour les autres visiteurs, la première demi-heure est gratuite et les tarifs sont affichés sur les bornes (attention, seuls les paiements par carte bancaire sont acceptés).

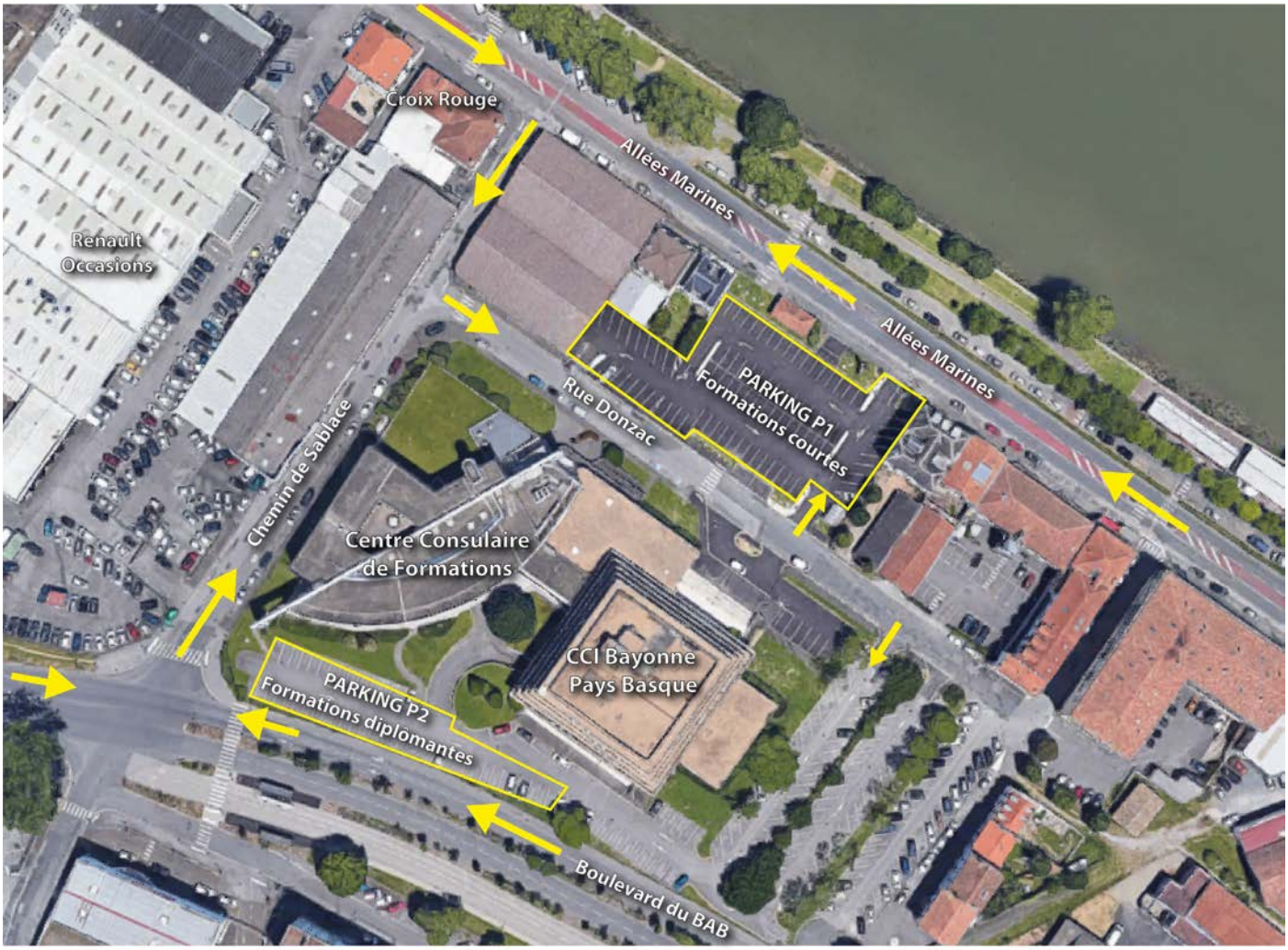


## Équipement et salles de cours

Les moyens matériels sont en conformité avec les lois et règlements, EMISA - CCI Bayonne Pays Basque est contrôlé par les différentes structures comme l'Apave, les commissions sécurité incendie (pompiers) annuellement. Les locaux : surface attribuée à la formation, adaptation des locaux à l'enseignement, un bâtiment représentant une superficie totale de 3500 m2.
Le centre dispose de :

- 14 salles de formation climatisées et équipées de tableaux blancs, écran de projection et paperboard
- 2 auditoriums de 32 places, 1 auditorium de 66 places
- WIFI en libre accès et 3 imprimantes couleurs à disposition en libre accès
- 1 photocopieur, 2 relieuses à documents
- 30 ordinateurs portables

# Détente - pause café - restauration

Notre organisme a une cafétéria «ETENALDIA» qui propose des boissons chaudes et froides ainsi qu'un service restauration.
Un espace intérieur et une terrasse extérieure sont mis à disposition des stagiaires pour leur pause déjeuner. Vous trouverez deux distributeurs de boissons et un d'en-cas dans le hall. L'espace est équipé de 2 micro-ondes
À proximité, nous trouvons différents points de restauration traditionnelle rapide.





# POLITIQUE QUALITÉ



## ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Les équipes d'EMISA - CCI Bayonne Pays basque mettent en œuvre, chaque année, une offre de formations destinée tant à des chefs d'entreprises, des salariés, des demandeurs d'emplois, des créateurs d'entreprise, des particuliers qu'à de jeunes bacheliers. Articulé autour de cinq pôles, Formation Professionnelle Continue – Digital School – Centre d'Étude des Langues – Centre de Formation d'Apprentis – Kedge Bachelor, chaque programme de formation a pour objectif le renforcement des compétences des apprenants et des étudiants pour répondre au plus près aux attentes des entreprises dans le secteur tertiaire.
La formation professionnelle continue, EMISA - CCI Bayonne Pays Basque, est spécialisée dans :
Les compétences transverses des entreprises (catalogue annuel de formations), les langues (CEL Bayonne), les formations diplômantes (dont certaines en apprentissage) :

- Développeur Web et Web mobile
- Assistant(e) de gestion et d'administration d'entreprise
- Attaché(e) commercial(e)
- Gestionnaire de Paie
- Gestionnaire comptable et fiscal
- Bachelor Chef de projet web et stratégie digitale
- EDM – École des Managers Chef d'entreprise, développeur de PME
- Bachelor Responsable développement commercial
- Master Management Entrepreneurial de Projets Numériques et Stratégie Digitale

La formation initiale, KEDGE Bachelor, en partenariat avec le Groupe KEDGE BS, développe le programme Post-Bac, KEDGE Bachelor, visé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ce diplôme en 3 ans est classé parmi les meilleurs Bachelors de France.
EMISA - CCI Bayonne Pays Basque est engagé dans une stratégie offensive guidée par une volonté d'innovation et de maintien du leadership, impliquant l'ensemble du personnel, pour accroître ses parts de marché, préserver sa compétitivité tout en veillant à maintenir un haut niveau de satisfaction de ses clients.
Le professionnalisme et la réactivité des équipes d'encadrement permanentes et des intervenants externes garantissent aussi la qualité et la pérennité des différents partenariats y compris à l'international.

Les actions prioritaires portent sur :

- L'écoute de l'environnement et du marché permettant de faire évoluer l'offre de formation en fonction des besoins et attentes des parties intéressées identifiées,
- Le recrutement et l'animation d'une équipe d'intervenants capable de maintenir et d'élever son niveau d'expertise, tout en garantissant un transfert de connaissances opérationnelles au travers des enseignements,
- Le recrutement qualifié d'étudiants et d'apprenants,
- Le développement de l'apprentissage,
- La mesure du niveau de satisfaction des entreprises, des apprenants et des étudiants ayant fait le choix de se former tout au long de leur vie,
- La préservation de nos capacités d'intervention par des investissements tant en ressources humaines qu'en matériel (pédagogie et infrastructure).

La Direction de la CCI Bayonne Pays basque définit la stratégie à 5 ans d'EMISA et informe des moyens mis à disposition pour atteindre les objectifs fixés.
La réalisation de notre politique garantit la satisfaction de nos clients et partenaires, et par là même, la réussite d'EMISA.

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Numéros d'urgence**
**Procédure en cas d'accident**
**Évacuation en cas d'incendit dans les locaux**



## Numéros d'urgence

15 Urgences médicales - SAMU

17 Police secours

18 Sapeurs-pompiers

14 N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

112 N° d'urgence européen

Aude BONTOUX
05 59 46 58 89
a.bontoux@bayonne.ccI.fr

Armelle ROUSSEAU
05 59 46 58 58
a.rousseau@bayonne.cci.fr

## Procédure en cas d'accident

CONCERNE TOUS LES STAGIAIRES

Si vous êtes victime d'un accident (chute, coupure, collision, douleur...), vous devez :

1- INFORMER IMMÉDIATEMENT votre centre de formation et votre référent

2- Si votre état le permet, passer au CENTRE afin de :

- Donner des détails sur votre accident ;
- Retirer une FEUILLE D'ACCIDENT DU TRAVAIL (Cerfa n° 11383*02).

La feuille d'accident du travail est à conserver par vos soins et à présenter systématiquement, en début de consultation, à tous les professionnels de santé que vous serez amenés à rencontrer, en lien avec votre accident.

En cas d'arrêt de travail, vous disposez d'un délai légal de 48 heures pour déposer votre certificat d'arrêt de travail.

## Évacuation en cas d'incendie dans les locaux

L'établissement est équipé de système de détection d'incendie (SSI) et d'extincteurs situés à des endroits stratégiques selon la réglementation en vigueur.

Conformément au règlement intérieur, en cas de déclenchement de l'alarme :

1- Gardez votre calme

2- Évacuez le bâtiment avec votre formateur en suivant les instructions qui vous seront données (Ne pas utiliser l'ascenseur)



3- Regroupez-vous à l'extérieur par l'entrée principale et les sorties de secours qui vous seront indiquées. Si vous remarquez l'absence d'une personne de votre groupe, signalez-la immédiatement au personnel.

# CHARTE DÉONTOLOGIQUE

**Notre méthodologie**
**Infrastructure du programme**
**Notre engagement**
**Vos engagements**



Vous commencez un programme de formation dont le succès va reposer sur votre détermination à atteindre des objectifs précis que nous vous aiderons à définir.
Bien évidemment, nous vous confirmons que nous conserverons à nos entretiens, à la mission et de façon générale à toute intervention, la plus grande confidentialité.
Compte tenu du contexte, de l'objectif et du temps que vous passerez ensemble, il nous a semblé indispensable d'établir une charte déontologique qui réglera nos engagements réciproques.

## Article 1 – Notre méthodologie

Notre objectif commun est de trouver une solution positive et durable à vos préoccupations professionnelles actuelles.
Nous faciliterons votre recherche grâce à un appui technique, matériel et moral personnalisé. Mais nous désirons que vous fassiez des choix conscients et volontaires pour guider votre vie professionnelle vers le succès tel que vous le définissez.
Les actions de formation non certifiantes donnent lieu à différents types d'évaluations en fonction de la thématique abordée (quiz, études de cas, exercices, mises en situation).

## Article 2 – Infrastructure du programme

Vous bénéficierez, durant toute la durée du programme d'un groupe d'animateurs qui, en vous accompagnant dans la définition de vos forces et de vos objectifs, seront vos interlocuteurs privilégiés.

## Article 3 – Notre engagement

Nous vous assurons cet accompagnement selon les modalités suivantes :

- Conseils et accompagnement pendant la formation
- Suivi à 3 et 6 mois après la formation
- Garantie du suivi des règles d'éthique et de confidentialité.

## Article 4 – Vos engagements

Vous vous engagez de votre côté dans la période de formation comme dans celle de suivi :

- À rencontrer régulièrement votre référent.
- À faire preuve d'assiduité, de ponctualité, et à signaler vos éventuelles absences.
- À nous autoriser à vous prendre en photo dans le but d'élaborer un « trombinoscope » de votre groupe pour un usage pédagogique interne, à destination des formateurs.
- À nous tenir informés du suivi de vos démarches, de la signature de missions ou de contrat de travail.
- À respecter le temps des uns et des autres, et notamment l'organisation interne.
- À vous respecter mutuellement, la tenue vestimentaire devant être conforme notamment aux usages de votre milieu professionnel.
- À vous appuyer sur le groupe pour l'application des règles et de façon générale :

- À être constructif, à l'écoute et à garder un esprit ouvert.
- À être professionnel et à travailler prioritairement sur votre projet.
- À respecter la légalité dans l'application de la réglementation actuelle concernant les demandeurs d'emploi et les apprenants en formation.
- À respecter les règlements notamment l'interdiction du tabagisme dans les locaux (cf. règlement intérieur).

L'apprenant est seul responsable de la recherche des entreprises d'accueil pour ses stages pratiques. Cette recherche doit commencer dès le démarrage de la formation.

EMISA - CCI Bayonne Pays Basque ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la non-réalisation du stage pratique, et des conséquences éventuelles pouvant en résulter sur la recommandation du jury relative à l'attribution ou non de la certification.

# DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

**Vos droits**
**Vos devoirs**



## Vos droits

- Bénéficier d'une formation de qualité
- Disposer d'une information claire et précise sur la formation que vous allez suivre
- Bénéficier d'un accompagnement pédagogique et administratif individualisé tout au long de votre parcours de formation
- Être représenté par des délégués si votre formation a une durée supérieure à 400h

## Vos devoirs

Outre le devoir d'être assidu, ponctuel, motivé et de tout mettre en oeuvre pour atteindre vos objectifs, vous
devez :

- Signer tous les jours, matin et après-midi, de votre signature officielle, la fiche de présence
- Justifier toutes vos absences par un document (certificat médical, convocation à un examen...)
- Répondre à notre enquête sur votre devenir 6 mois après la fin de votre formation
- Compléter le questionnaire de satisfaction en fin de formation
- Assister aux bilans intermédiaires collectifs et individuels programmés par Emisa
- Respecter le règlement intérieur que vous avez signé

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Tenue et comportement**
**Horaires, feuilles de présence, assiduité**
**Interdictions**
**Utilisation du matériel informatique**
**Accès internet**
**La participation, le matériel mis à disposition, les stages pratiques**
**Hygiène et sécurité**
**Discipline, sanctions**
**Plagiat**
**Élection de Délégués**



## Préambule

EMISA - CCI Bayonne Pays basque est un organisme de formation consulaire, domicilié au 50/51, Allées Marines - 64100 BAYONNE et déclaré à la DRTEFP sous le numéro d'activité 7264 P 000 464.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 à 5 et R. 6352-1 à 15 du Code du travail s'applique et s'impose à tous les apprenants, et ce pour la durée de la formation suivie.

Chaque apprenant en formation est supposé avoir accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures disciplinaires soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque apprenant le premier jour de la formation.

Le présent modèle de règlement intérieur est applicable aux apprenants de la formation professionnelle. Il s'appuie très largement sur les obligations définies au règlement intérieur.

## L'objet du règlement intérieur

Ce règlement intérieur détermine :

- 1° Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement.
- 2° Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux apprenants, ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.
- 3° Les modalités selon lesquelles est assurée la représentation des apprenants pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à quatre cents heures.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles du règlement existant. Un exemplaire leur sera remis.

**Les informations remises aux apprenants :**

- Le programme et les objectifs de la formation.
- Le planning et les horaires.
- Les modalités d'évaluation de la formation.
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires.
- Le règlement intérieur applicable à la formation.

Pour les contrats conclus par des personnes physiques, avant l'inscription définitive et tout règlement de frais :

- Les informations mentionnées précédemment.
- Les tarifs.
- Les modalités de règlement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

**Les informations demandées aux stagiaires :**

## Article 1 – Tenue et comportement

- Les apprenants sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.
- Chaque apprenant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation et de ne pas l'utiliser à d'autres fins.
- La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur, et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.
- EMISA - CCI Bayonne Pays basque décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les apprenants dans les locaux de formation.
- Il est interdit de fumer et d'apporter toute boisson ou nourriture à l'intérieur des salles de cours.
- L'usage du téléphone portable est interdit à l'intérieur des salles de cours.

## Article 2 – Horaires, feuilles de présence, assiduité

- Les locaux sont ouverts de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi.
- Les apprenants doivent respecter les horaires définis par le responsable d'EMISA - CCI Bayonne Pays basque.
- Les intervenants sont habilités à modifier ces horaires pour des raisons d'efficacité pédagogique, avec l'accord du responsable de formation.
- Une feuille de présence est émargée par chaque apprenant tous les matins et tous les après-midis.
- Tout retard et toute absence prévisible doivent être signalés au référent de la formation et au secrétariat.
- Tout retard et toute absence doivent être justifiés auprès de l'assistant(e) de formation (dans les 48 heures pour les absences).
- Les absences sont automatiquement signalées à l'autorité dont dépend l'apprenant.

## Article 3 - Interdictions

Il est formellement interdit aux apprenants :

- De pénétrer dans l'établissement en état d'ivresse.
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux.
- De quitter le stage sans motif valable et sans en avoir prévenu le formateur et le référent de la formation.
- D'emporter tout objet sans autorisation écrite.
- D'utiliser cafetières ou tout dispositif de préparation de boissons.

Conformément au Décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans toutes les salles, couloirs et locaux divers.

Il est aussi interdit de fumer dans les escaliers, paliers, parties communes et entrée de l'immeuble (notamment sous le porche).
Par mesure de sécurité vis-à-vis du matériel, il est interdit d'introduire des bouteilles ou des gobelets de boissons dans la salle informatique.

Le matériel de sécurité et les issues de secours doivent rester accessibles en permanence.

## Article 4 – Utilisation du matériel informatique

- Toute utilisation de périphérique ou de support externe au matériel informatique mis à disposition doit être soumise à l'accord préalable du responsable du matériel informatique.
- Toute installation de logiciel ou de matériel informatique par les apprenants est strictement interdite.
- Il est interdit aux apprenants d'utiliser le poste serveur informatique, réservé à l'administration et aux formateurs.
- Les apprenants doivent s'assurer, en quittant la salle, de l'extinction des postes sur lesquels ils travaillaient.
- Il est interdit de fumer et d'apporter toute boisson ou nourriture lors de l'utilisation du matériel informatique.
- Les apprenants seront financièrement responsables de toute dégradation volontaire du matériel informatique.

Un grave manquement au présent règlement fera également l'objet d'une procédure d'information auprès de l'organisme financeur du stage, avec demande d'exclusion de l'apprenant.

## Article 4 bis – Accès internet

L'établissement fait bénéficier les utilisateurs d'un accès wifi à Internet. L'établissement s'oblige à respecter en tout point la loi et à en faire cesser toute violation. Il s'engage à informer diligemment l'autorité publique des activités illicites qu'il pourrait constater.
L'établissement s'efforce de maintenir son service d'accès en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur.

L'établissement tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.

L'apprenant s'engage à respecter :

**1. L'usage des services de l'Internet.**
L'accès aux ressources web a pour objectif exclusif des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques. L'accès raisonnable à Internet est toutefois autorisé pour un usage documentaire ou pour la culture personnelle, en dehors des heures de travail.

**2. Les droits de la personne.**
Les règles de politesses et de savoir-vivre doivent être respectées sur Internet et en particulier sur les réseaux sociaux.

**3. La législation en vigueur.**
Respect de la vie privée et du droit à l'image. Sanctions encourues au titre de la loi du 29 juillet 1881 pour diffamation et injure, atteinte à l'ordre public, provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, apologie de tous les crimes.

**4. La propriété intellectuelle.**
Les droits d'auteur et la propriété intellectuelle doivent être respectés.

## Article 5 – La participation, le matériel mis à disposition, les stages pratiques

- La présence de chacun doit s'accompagner d'une participation active et de l'accomplissement d'efforts personnels.
- Les apprenants sont tenus de conserver en bon état ce qui a été mis à leur disposition par l'établissement.
- Pendant la durée des stages pratiques et de travaux en entreprises, l'apprenant continue à dépendre du prestataire de formation. Il sera néanmoins soumis au règlement intérieur de l'entreprise qui l'accueille, s'agissant des mesures de santé et sécurité.

## Article 6 – Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies exige de chacun le strict respect de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Les consignes d'incendie, le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation, de manière à être connus de tous les apprenants.

Les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur doivent être strictement respectées, sous peine de sanctions disciplinaires.

L'apprenant, pendant toute la durée du stage, est affilié à la sécurité sociale et couvert en cas d'accident du travail par son régime d'indemnisation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant concerné, ou par les personnes témoins de l'accident, au responsable de EMISA - CCI Bayonne Pays basque.

Tout accident, survenu à un apprenant pendant la formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de EMISA - CCI Bayonne Pays basque, auprès de la caisse de Sécurité Sociale.

## Article 7 - Examen et certification

Les conditions de validation des différents titres sont soumises aux règlements des certificateurs concernés. En tant que partenaire de ces derniers, EMISA - CCI Bayonne Pays basque est soumis à leurs règlements.
Tout candidat pris en situation de fraude lors des examens de blocs sera immédiatement exclu de l'épreuve et de ce fait éliminé, il ne valide aucun bloc.
Tout candidat pris en situation de fraude lors d'une épreuve de contrôle continu se verra sanctionné d'un zéro à cette épreuve.

Pour obtenir la validation totale ou partielle du titre, il devra repasser l'ensemble des évaluations de blocs à la session suivante après en avoir fait la demande par recommandé avec accusé de réception au centre d'examen, 4 mois avant l'épreuve de validation des blocs.

À l'issue de l'ensemble des épreuves, l'établissement réunit le jury de certification. La constitution du jury est conforme aux modalités du dossier d'enregistrement au RNCP.
Le jury de certification établit la liste des certifiés et rédige le procès-verbal d'obtention du certificat. Le jury est souverain dans ses décisions.

Pour les candidats n'ayant pas obtenu la certification et n'ayant validé aucun bloc, l'établissement délivre une attestation de suivi de formation.
Les candidats, n'ayant pas validé le titre se verront remettre un certificat par bloc validé.

## Article 8 – Discipline, sanctions

Tout manquement d'un apprenant aux dispositions du règlement intérieur, et tout agissement, considéré comme fautif par le Responsable de EMISA - CCI Bayonne Pays Basque ou son représentant (triche, plagiat, etc.), pourront en fonction de leur nature et de leur gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Avertissement par lettre recommandée avec accusé de réception, signé par le responsable de EMISA - CCI Bayonne Pays Basque ou son représentant.
- Exclusion temporaire (1 à 3 jours).
- Exclusion définitive.

Toute sanction prise à l'encontre d'un apprenant sera communiquée, soit à l'employeur de l'apprenant, soit au financeur de la formation.

Lorsque le Responsable de EMISA - CCI Bayonne Pays basque ou son représentant envisage l'exclusion temporaire ou définitive d'un apprenant, il le convoque à un entretien par lettre recommandée avec accusé de réception (ou remise contre décharge) en indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

Au cours de l'entretien, l'apprenant pourra se faire assister par une personne de son choix, apprenant ou salarié(e) de l'organisme, la convocation mentionnée à l'alinéa précédent faisant état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué à l'apprenant, dont on recueille les explications.

Si une exclusion temporaire est prononcée, elle sera communiquée au concerné par courrier recommandé avec accusé de réception.

Dans le cas où une exclusion définitive est envisagée, une Commission de Discipline est convoquée dans les 5 jours consécutifs à l'entretien. Cette Commission de Discipline est constituée d'un représentant du Conseil de Perfectionnement, d'un représentant de EMISA - CCI Bayonne Pays basque ou le formateur principal, et du Délégué titulaire de la formation (ou de son suppléant).

La Commission de Discipline entend l'apprenant qui en fait la demande et qui peut être assisté dans les mêmes conditions que pour l'entretien.

La Commission de Discipline formule un avis sur la mesure d'exclusion définitive envisagée et la transmet au Responsable de EMISA - CCI Bayonne Pays basque dans le délai d'un jour franc après sa réunion.
La décision finale revient au Responsable de EMISA - CCI Bayonne Pays basque ou son représentant, qui appliquera, ou non, la recommandation du Conseil de Discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc, ni plus de 15 jours, après la transmission de l'avis de la Commission de Discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée à l'apprenant sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception (ou remise contre décharge).

Lorsque l'agissement est considéré comme fautif et rend indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive ne peut être prise sans qu'au préalable, l'apprenant n'ait été informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la Commission de Discipline pour une procédure d'exclusion définitive.

Le responsable de EMISA - CCI Bayonne Pays basque ou son représentant informe l'employeur, et éventuellement l'organisme financeur de la formation, de la sanction prise.

## Article 9 - Plagiat

Un travail oral ou écrit rendu par un apprenant doit représenter ses propres efforts ou ceux de son groupe. Il y a donc fraude ou plagiat si l'apprenant ou le groupe exploite le travail d'autrui comme s'il s'agissait du sien. Cette règle s'applique aux devoirs écrits, tests, examens, rapports de recherche ou de stage ou tout autre travail évalué par le Programme.

Il est notamment interdit de :

- Utiliser les termes exacts d'une publication sans la citer en italiques et identifier la source
- Paraphraser un concept, une recherche ou interpréter les idées verbales ou écrites d'une personne morale ou physique sans la citer et identifier la source
- Présenter des données de recherche existantes sans en citer la source
- Falsifier des données de recherches issues d'autres travaux
- Présenter le travail d'autres étudiants, de la même promotion ou de promotions antérieures, de l'école ou d'autres établissements d'enseignements

Le plagiat est considéré comme une fraude grave : s'approprier l'idée d'autrui est un plagiat et assimilé à une contrefaçon. C'est un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (articles 335.2 et 3 du Code de la propriété intellectuelle).

Il est possible, dans un document, de faire référence à un travail d'autrui dès lors que cette référence respecte les éléments donnés à l'article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle : « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées », sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source.

Les apprenants doivent savoir que les projets de groupe sont soumis aux mêmes règles d'intégrité intellectuelle. Tous les membres d'un groupe de travail doivent accorder une attention particulière à ce que le groupe respecte ces règles. En cas de non-respect, l'ensemble du groupe est considéré solidaire car la faute ne peut pas être attribuée à une personne en particulier.

Afin de lutter contre le plagiat et protéger la propriété intellectuelle des auteurs, l'école utilise le système

URKUND, dispositif automatisé de contrôle des copies et mémoires remis par les étudiants, par comparaison avec les contenus publiés au niveau international et les travaux produits par d'autres étudiants.

En cas de plagiat constaté, la note minimale de 0/20 est attribuée à l'évaluation concernée, quelle que soit la forme qu'elle prenne : examen, présentation, mémoire, etc.

## Article 10 – Élection de Délégués (titulaire, suppléant)

Pour chaque formation d'une durée supérieure à 400 heures, il est procédé à l'élection d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant, en scrutin uninominal à deux tours.

Tous les apprenants sont électeurs et éligibles.
Le Responsable de EMISA - CCI Bayonne Pays basque, ou son représentant, organise le scrutin qui aura lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 1 jour et au plus tard 1 semaine après le début du stage.

Lorsque la représentation des apprenants ne peut être assurée, il dresse un procès-verbal de carence.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation.

Une nouvelle élection est provoquée si le titulaire et le suppléant cessent leurs fonctions, avant la fin de la formation.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des actions de formation et les conditions de vie des apprenants dans l'organisme de formation. Ils représentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et de l'application du règlement intérieur.

## Article 11 – Suivi post-formation

Chaque apprenant s'engage expressément à répondre, pendant une période de 3 ans après la clôture de leur session de formation, à toute demande formulée par l'organisme de formation concernant sa situation professionnelle, afin d'assurer le suivi demandé par les organismes publics et parapublics. Il s'engage également, afin de maintenir le contact, à communiquer à EMISA CCI Bayonne Pays Basque les modifications éventuelles d'adresse, de n° de téléphone, d'adresse mail...

## Article 12 – Réclamations et Suggestions

Toute réclamation ou suggestion relative à la qualité des formations, à l'organisation ou au fonctionnement général du centre doit être formulée par e-mail (emisa@bayonne.cci.fr). Le Centre s'engage à accuser réception de cette réclamation dans un délai de 5 jours ouvrés et à apporter une réponse motivée et une solution, le cas échéant, dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la date de réception. Cette procédure vise à assurer une amélioration continue de nos services et la satisfaction de nos stagiaires.

André GARRETA - Président EMISA CCI Bayonne Pays Basque

# ATTESTATIONS

**Attestation du règlement intérieur**

**Demande d'autorisation d'utilisation de l'image**

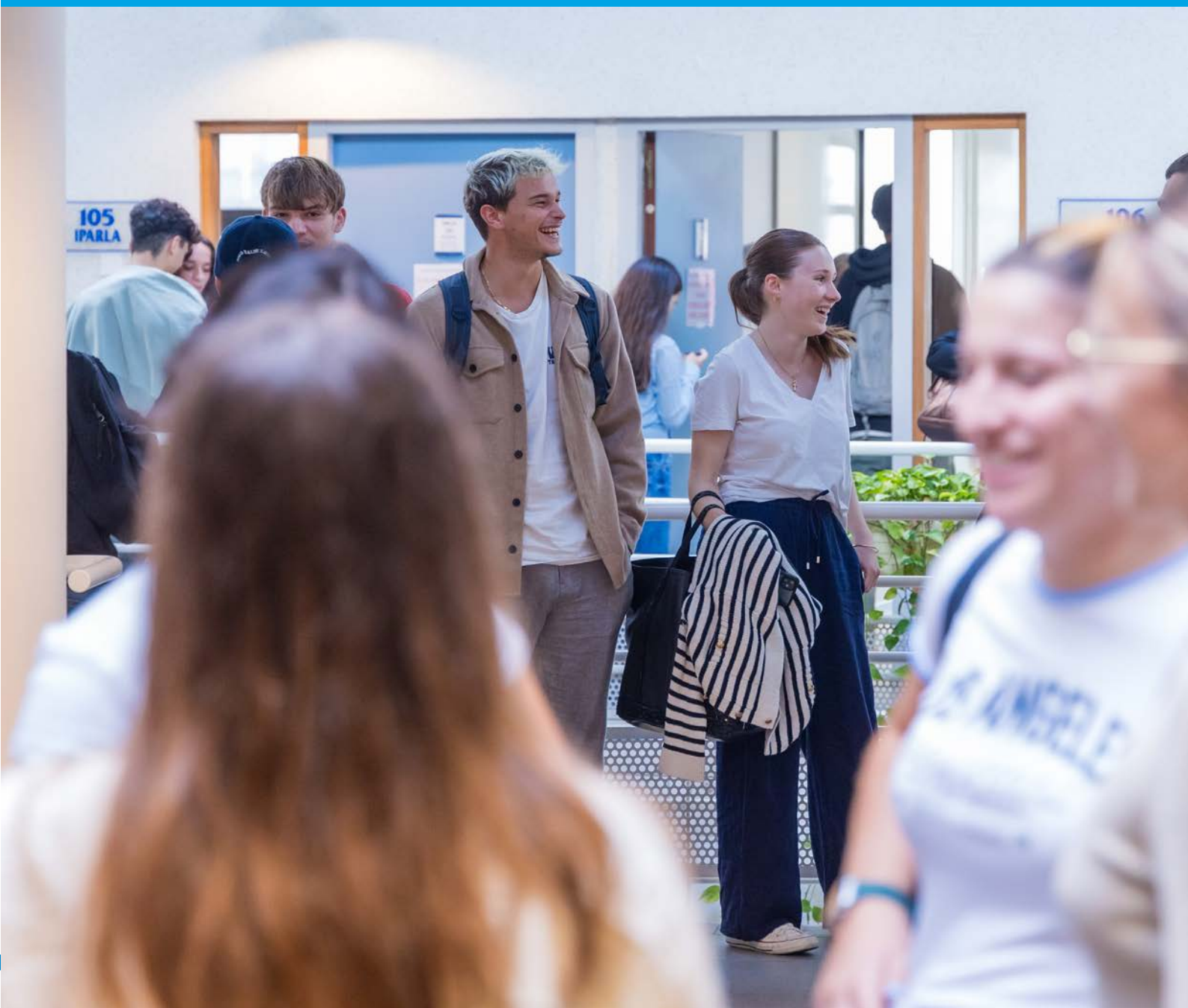

ÉCOLE DE MANAGEMENT INTERNATIONALE SUD ATLANTIQUE

une école CCI BAYONNE PAYS BASQUE Euskal Herri

# Attestation du règlement intérieur

Je, soussigné(e) : .....

né(e) le ..... /..... / ..... à ..... département n° .....

atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de EMISA - CCI Bayonne Pays basque et en accepter les conditions.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Bayonne, le ...../...../.....

(1)

Signature,

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite «lu et approuvé»

ÉCOLE DE MANAGEMENT INTERNATIONALE SUD ATLANTIQUE

une école CCI BAYONNE PAYS BASQUE Euskal Herri

# Demande d'autorisation d'utilisation de l'image

Je soussigné(e) : .....

☐ Autorise EMISA - CCI Bayonns Pays Basque

☐ N'autorise pas EMISA - CCI Bayonns Pays Basque

à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies ou vidéos me représentant, réalisées durant l'année.....sur le site d'EMISA ou tout autre lieu ainsi qu'à exploiter ces images, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale.

Les photographies et vidéos susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal,
- Publication pour une publicité,
- Présentation au public lors de conférences, ...
- Diffusion sur le site web www.emisa.fr
- Diffusion sur les réseaux sociaux d'EMISA

Autre : à préciser.....

.....

Fait à Bayonne, le .....

Signature

# L'étincelle de votre avenir !



50-51 Allées Marines - 64100 Bayonne
**+33 (0)5 59 46 58 03**
**emisa@bayonne.cci.fr**

**emisa.fr**